

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*

Séance du 14 décembre 2020

\*\*\*\*\*

N° 2020-44

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	15	L'an deux mille vingt, le 14 décembre à 9 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
<b>Présents :</b>	12	
<b>Votants :</b>	13	
<b>Nombre de voix :</b>	17	
<b>Date de la convocation :</b>	08 décembre 2020	

**Présents :** Mmes MAGNANI Véronique et PALMIE Agnès, MM. BESSEDE Daniel, DEPRINCE Jean-Luc, FLOURENS Jean-Pierre, HEBRARD Gérard, JAZEDE Gérald, LAMOLINAIRIE Michel, MERIEL Guy, REGAMBERT Michel, VERIL Claude et WEILL Michel (pouvoir de Mme BAREGES)

**Absents excusés :** Mme BOURDONCLE Catherine, M. JEANJEAN Claude

**Assistaient à la séance :** M. GAILLARD (Payeur Départemental)  
Mme LAYMAJOUX (Conseil Départemental T&G – Direction de l'Agriculture et de l'Environnement)  
Mme QUINTARD (Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais)  
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)

**OBJET : Décision Modificative n°1 du Budget Annexe**

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical, pour approbation, le projet de Décision Modificative n°1 joint en annexe.

Cette modification concerne un reliquat de TVA à solder au compte 658.

Section Fonctionnement (Dépenses) :

- ☞ - 50,00 € au compte 6061 (Fournitures non stockables (eau, énergie, ...))
- + 50,00 € au compte 658 (Charges diverses de gestion courante)

\*  
\*\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, *approuve la Décision Modificative n°1 figurant en annexe.*

Fait et délibéré le 14 décembre 2020

Le Président,

Michel WEILL

